

Paris, le 20 mars 2013

Le 19 mars, j'ai accueilli à l'Assemblée nationale les associations membres de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers, réseau d'association regroupant notamment AIDES, La Cimade, le Comède et Act Up.

Je suis heureux de les avoir reçues car elles accomplissent un travail remarquable. Je ne suis pas heureux des raisons qui les ont amenées à tenir cette conférence de presse.

Nous avons en effet exprimé notre inquiétude à propos des renvois d'étrangers atteints de graves pathologies, telles que l'hépatite C active ou qui sont porteurs du VIH, à destination de pays dans lesquels il leur est impossible de recevoir un traitement adapté.

Avec la loi du 11 mai 1998 adoptée sous le gouvernement Jospin, ces personnes étaient protégées dans les cas où il leur était impossible de bénéficier de manière effective d'un traitement nécessaire pour leur survie. Cette garantie avait été détaillée par le Conseil d'Etat le 7 avril 2010.

Elle est littéralement tombée avec la loi du 16 juin 2011 dite « Besson », réduite aux seuls cas « d'absence de traitement » dans le pays d'origine. Or, en théorie, les traitements existent dans tous les pays mais dans nombre d'entre eux, l'accès effectif n'est pas assuré : les structures sanitaires sont limitées, souvent inaccessibles en raison de l'éloignement géographique des lieux de résidence des malades ou inabordables financièrement.

Durant la campagne électorale, le candidat François Hollande s'est expliqué clairement sur la nécessité d'une réforme du droit au séjour pour soins : « La modification apportée par la loi sur l'immigration du 16 juin 2011 est hypocrite. Elle laisse croire que le droit au séjour pour soins est maintenu, mais elle ne prend plus en compte l'effectivité de l'accès aux soins dans le pays d'origine. Si vous venez d'un pays très pauvre, mais qu'une clinique très chère donne de bons traitements au président et à ses amis, alors on considère que les soins existent dans votre pays et qu' l'on peut vous y renvoyer. On ne se demande plus si vous pouvez vraiment avoir accès aux soins. Si je suis élu, je souhaite revenir sur ces décisions ».

Je partage le constat effectué par notre Président : nous sommes en présence de personnes très gravement malades, dont nous savons pertinemment qu'elles ne seront jamais soignées.

Il me semble qu'il est donc urgent de réformer ce dispositif.

Cela est urgent car les jours des malades sont comptés. Les associations sont plus inquiètes encore aujourd'hui car les renvois se poursuivent. Elles ont fait part de cas recensés par La Cimade, présente dans le Centre de rétention du Mesnil Amelot, situé à proximité de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

Le Docteur Arnaud VEISSE, du Comède, a déclaré qu'au cours de l'année 2012, le nombre des régularisations en raison de l'état de santé a diminué de 11% par rapport à l'année précédente. De plus, les renouvellements des titres de séjour restent difficiles à obtenir.

Le responsable des questions d'immigration du cabinet du ministre de l'intérieur m'a affirmé que les préfets ont reçu pour instruction de suivre les avis médicaux rendus par les médecins des Agences régionales de santé (ARS), même si ceux-ci sont seulement consultatifs. Les associations ont dénoncé le silence du ministère de la santé, ministère de tutelle des ARS, en réponse aux sollicitations qui lui sont adressées et qui n'encadre pas suffisamment les pratiques des médecins.

Plusieurs de mes collègues ont manifesté leur soutien. Nous restons attentifs au rapport conjoint de l'IGA et de l'IGAS qui doit en principe être rendu le 22 mars. Mon collègue Matthias Fekl, chargé d'une mission sur l'immigration par le Premier ministre, doit de son côté rendre un rapport au cours du mois d'avril. Il devra notamment se prononcer sur la mise en place de titres de séjour pluriannuels, qui devraient logiquement concerner les étrangers malades.

Nous disposerons alors d'éléments qui nous permettront d'étudier le contenu d'une réforme qui pourrait être simple, puisqu'à mon sens, il suffirait de revenir au dispositif qui avait été élaboré par le gouvernement Jospin en 1998. Nous mettrons ainsi fin à l'hypocrisie dénoncée par François Hollande.



Denys Robiliard,
Député de Loir et Cher

Site ODSE : www.odse.eu.org